

91 Bis rue Général Mangin
38100 GRENOBLE
☎ : 04 38 49 98 60
Fax : 04 38 49 98 61
Mail : comite.isere@fft.fr
www.comite.fft.fr/isere

Contact commission sportive : com.adultes38@gmail.com

FICHE MEMO :

- Date de Qualification : la veille de la première journée
- 4 Simples et 1 Double
- Suppression des joueurs brûlés mais liste initiale de 4 joueurs susceptibles de jouer (à saisir sur ADOC)
- Obligation du suivi des classements Mais 1 joker possible par journée et par équipe, dont le classement doit être inférieur ou égal au dernier joueur de l'équipe déclarée
- Maintien des Phases finales
- Phases finales :
 - Obligation d'avoir effectué 1 match en simple ou double lors de la phase de poule quelque soit l'équipe de la division concernée ou inférieure
- Classement mensuel application immédiate dès sa sortie
- Suppression de la règle qui interdit le joueur ayant joué 2 fois dans une équipe supérieure de pouvoir descendre dans une autre équipe (Effet du classement mensuel)
- Entente possible entre deux clubs sauf dans D1 la division qualificative et si l'un des 2 clubs n'a pas d'équipes engagées dans le championnat
- Dénomination des divisions départementales D1, D2,.....

1. Calendrier :

- Phase de poules : **03/04, 10/11, 17/18, 24/25 mars et 28/29 avril**
- Journées de rattrapage : **premier report 07/08, si deuxième report 14/15, si troisième report 21/22 avril**
- Phases finales : À partir du 12/13 mai
- Finales : Dans les clubs, celui qui reçoit est tiré au sort.

2. Recommandations importantes :

- **Tous les joueurs (euses) doivent avoir leur licence validée au plus tard : (validation FFT)**
 - **Le 02 mars 2018 pour les Dames**
 - **Le 03 mars 2018 pour les Messieurs.**
- **Toute faute grave relative à l'une de ces règles, commise par l'une des équipes, sera sanctionnée, par la perte de la rencontre par disqualification**
- **Les 13 ans (nés en 2005) peuvent participer aux championnats seniors et doivent présenter un CMNCPTC de moins de 6 mois en plus de la licence « Compétition autorisée »**
- **Les clubs doivent saisir impérativement dans la période du 09 février au 22 février 2018, sur ADOC une liste initiale de 4 joueurs (euses) susceptibles de jouer.**
- **A défaut la composition de l'équipe de la première journée sera prise comme référence.**

3. Composition des équipes :

- Pour tout ce qui concerne la qualification et la mutation des compétiteurs, se référer aux REGLEMENTS FEDERAUX (art83 et 88)
- Le poids des équipes sera actualisé dans la gestion sportive, à chaque sortie du classement mensuel.
- **Le club présentant plusieurs équipes dans la même division ou des divisions différentes, doit composer ses équipes de telle sorte :**
 - **En aucun cas le joueur N°1 de l'équipe 2 ait un classement supérieur au quatrième joueur de l'équipe 1 et ainsi de suite pour les équipes suivantes.**
- **Toutefois un « Joker » est possible par journée et par équipe.**
- **Le classement du Joker devra être inférieur ou égal au classement du dernier joueur déclaré dans l'équipe**
- Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le dernier classement officiel de la F.F.T. (Classement mensuel)
- **Classement mensuel application immédiate dès sa sortie (même entre 2 matchs de poule)**
- La force d'une paire de double est obtenue en prenant la somme arithmétique des classements de double des joueurs qui la composent en suivant le tableau de correspondance ci-dessous :

| | 4ème série | | | | | | | 3ème série | | | | | | | 2ème série | | | | | | | | | |
|--------|------------|----|------|------|------|------|------|------------|------|------|------|------|------|----|------------|-----|-----|-----|-----|---|------|------|-----|-----|
| Clt | NC | 40 | 30/5 | 30/4 | 30/3 | 30/2 | 30/1 | 30 | 15/5 | 15/4 | 15/3 | 15/2 | 15/1 | 15 | 5/6 | 4/6 | 3/6 | 2/6 | 1/6 | 0 | -2/6 | -4/6 | -15 | -30 |
| Points | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | 0 | -1 | -2 | -4 | -5 |

- **Un joueur ayant **abandonné ou fait forfait** au cours des simples ne peut pas participer à un double**

Pour les phases finales :

- Dans toutes les divisions, les 2 premières équipes seront qualifiées pour le tableau final.
- **Obligation d'avoir effectué 1 match en simple ou double lors de la phase de poule quelque soit l'équipe dans la division concernée ou inférieure**
- **Un joueur ne peut pas participer à deux rencontres avec des équipes différentes le même Week End de championnat.**
- Le fait qu'une rencontre se déroule un samedi ou le jour de rattrapage par convenance entre les deux clubs, n'exclut pas cette interdiction.
- Toute faute grave relative à l'une de ces règles, commise par l'une des équipes, sera sanctionnée, par la perte de la rencontre par disqualification.

4. Organisation Générale

Remarques préliminaires

- Les rencontres « DAMES » se déroulent le samedi après-midi à 14h00, les rencontres « MESSIEURS » le dimanche matin à 9h00.
- Modification possible d'horaires de rencontres MESSIEURS pour les clubs ayant beaucoup d'équipes engagées.
Pour permettre à ces clubs de disputer le championnat dans les meilleures conditions, le Comité a pris les dispositions suivantes :
 - Le club visité est en droit de reporter la rencontre entre 13h00 et 14h00 au plus tard sauf si le club visiteur peut effectivement accueillir le club visité sur ses propres installations (soit à 9h00 avec au moins 1 court), et quelles que soient les conditions atmosphériques.
 - Lorsqu'une ou des rencontres doivent être décalées à 14h, ce sont les équipes qui se trouvent dans la division la plus basse qui doivent jouer à 14h.
 - Lorsqu'un club affirme pouvoir accueillir l'équipe adverse, quelques soient les conditions météorologiques, que cette équipe se déplace et qu'il s'avère que la rencontre ne peut pas se dérouler, le club visité perdra la rencontre par forfait.
 - Chaque rencontre doit pouvoir en cas de conditions atmosphériques normales se dérouler sur 2 courts au moins, **découverts** ou si les conditions atmosphériques l'obligent, sur 1 couvert (ou salle omnisports homologuée) au moins.
 - Certains clubs, engagent plus d'équipes que ne le permettent leurs installations. Ils le font à leurs risques et périls, le manque de terrain ne pouvant en aucun cas être une excuse valable pour le report d'une rencontre.
 - Si le club receveur ne peut faire face à ses obligations, l'équipe visitée devra se déplacer chez l'adversaire si celui-ci a les courts nécessaires disponibles au jour et à l'heure prévus au calendrier.

5. Organisation du championnat départemental

- **Le championnat seniors 2018 comporte**
 - **7 Divisions pour les messieurs D7, D6...D1,**
 - **5 Divisions pour les dames D5,D4...D1**
 - **La D1 est qualificative pour la montée en Ligue en fonction des règles de montées / descentes de Ligue**

- Chaque rencontre comporte 4 simples et 1 double
- La Commission des Compétitions Adultes établit le classement des équipes d'après le barème suivant lors de la phase de poule :
 - + 3 points au club ayant gagné une rencontre
 - + 1 point au club ayant perdu une rencontre
 - - 1 point au club dont l'équipe a été disqualifiée par décision de la Commission Sportive
 - - 2 points au club forfait
- A l'issue de toutes les rencontres de poules, en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, leur classement est établi en tenant compte :
 - De la différence du nombre de parties gagnées et perdues par chacun d'eux
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de manches gagnées ou perdues par chacun d'eux
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés ou perdus par chacun d'eux
 - Enfin en cas de nouvelle égalité, par tirage au sort. (article 106)
- Montées Descentes

Le nombre de montées et de descentes est fonction des résultats des équipes de notre Comité en Ligue.

La réforme 2019 de la pyramide des poules des Interclubs de printemps vous est communiquée dans le document joint séparément.

Les montées descentes à l'issue du championnat 2018 y sont mentionnées

A partir du championnat 2019, au sein des championnats de l'Isère :

- **Les 2 premiers de poules seront assurés de monter, et disputeront les phases finales pour l'obtention d'un titre**
-
- **Les 2 derniers de poules descendront..**

6. Règlement général

1. Le Club qui reçoit doit:

- Fournir 3 balles neuves homologuées par la FFT par partie de simple.
- Désigner un Juge-Arbitre licencié, qui ne peut en aucun cas être le capitaine de l'équipe.
- En cas d'absence de Juge-Arbitre qui serait imputable au club, celui-ci aura rencontre perdue par DISQUALIFICATION.
- Si le Juge-arbitre doit jouer ou s'absenter, il doit désigner un autre juge-arbitre pour le remplacer et doit le présenter aux 2 capitaines avant le début de la rencontre.
- En cas de nécessité, le juge-arbitre peut désigner des arbitres pour le bon déroulement des parties. La règle de la parité doit être appliquée à la discrétion du juge-arbitre qui utilise en priorité des arbitres officiels.

2. Chaque club nomme un capitaine d'équipe, qui peut être joueur ou non joueur, mais dans ce cas obligatoirement licencié dans ce club. Il est seul en rapport avec le Juge-Arbitre. Avant le commencement de la rencontre, le capitaine doit remettre au Juge-Arbitre:
 - La liste, sous enveloppe, par ordre de force, des joueurs de simple et de ceux susceptibles de disputer le double, dont la paire ne sera présentée au Juge-Arbitre qu'après les simples.
 - Pour chaque joueurs, la licence fédérale de l'année en cours, une pièce d'identité, et éventuellement un certificat de qualification.
 - Tous les joueurs inscrits sur la liste remise au Juge-Arbitre doivent être présents à l'heure de la rencontre, même si un joueur ne dispute que le double.
3. Le club d'accueil est responsable de la saisie des résultats sur la Gestion Sportive dans les 48h qui suivent la rencontre ou à défaut de l'envoi de la feuille de match, et chaque capitaine doit conserver un exemplaire de la feuille de matches.
4. Le club visité doit prendre contact avec le club visiteur.
5. Les parties sont disputées sur des courts à surfaces homologuées y compris la ou les salles couvertes omnisports ayant un recul de 5 mètres au fond et de 2 mètres sur les côtés; priorité doit être donnée aux courts extérieurs.
6. La rencontre est disputée en une seule journée. Elle ne peut être remise ou interrompue qu'en cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts sur décision du Juge-Arbitre (pluie, obscurité, terrain impraticable, etc.).
 - En cas d'interruption de la rencontre, les joueurs doivent rester à la disposition du Juge-Arbitre jusqu'à décision définitive. Les parties doivent reprendre dans la journée avec les mêmes joueurs, dans les mêmes conditions qu'à l'arrêt, mais avec possibilité de changement de terrain, si le Juge-Arbitre le décide. Les parties terminées sont acquises.
 - En cas d'arrêt définitif, avant que la victoire n'ait été acquise à l'une des équipes en présence, la Commission des Epreuves Sportives décide le report intégral de la rencontre à la date de rattrapage prévue sur le calendrier, dans le club initialement visiteur, qui a le devoir moral de recevoir (JAE, balles, réception,)
 - Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties terminées au moment de l'arrêt de la rencontre et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe.
 - Les parties terminées font l'objet d'une feuille de match pour la prise en compte des performances individuelles par le service classement.
 - Par contre, si, au moment de l'arrêt définitif, la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise et les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués. En aucun cas le point du double ne pourra être attribué si la partie n'a pas été effectivement jouée.

Si par suite d'intempéries, la rencontre ne peut débiter avant **15h30 sur 2 courts minimum**, le Juge-Arbitre décidera du report de celle-ci à la date de rattrapage fixée par la Commission Sportive, mais dans le club qui s'est déplacé inutilement. (Ce dernier fournissant les balles et le juge-arbitre).

7. Toutes les parties d'une rencontre se font au meilleur des 3 manches et doivent être jouées.
 - Le jeu décisif est appliqué obligatoirement dans les 3 manches
 - Le double se joue avec no-ad dans les 2 premières manches.
La troisième manche du double se jouera en super jeu décisif en 10 points
8. Disqualifications et forfaits d'équipes:
 - Une équipe déclarant forfait pour une rencontre de la phase préliminaire est réputée l'avoir perdue par le score le plus défavorable, c'est à dire : - 2 points. (- 5 match et - 60 jeux)
 - Si elle déclare 2 fois forfait, elle est prononcée forfait général et descend d'une division.

- Toute équipe disqualifiée ou déclarant forfait lors de la phase finale, perd sa qualification à la montée

Les rencontres doivent se dérouler au jour et à l'heure prévus; l'absence d'un ou plusieurs joueurs (ses) d'une équipe ne peut en aucun cas justifier un changement de date au calendrier.

9. L'équipe est composée de 4 à 6 joueurs (joueuses) disputant 4 simples et le double.
10. Nombre de joueurs nouvellement qualifiés: Une équipe ne peut comprendre plus de 2 joueurs nouvellement équipe (NvEQ) par rencontre qui peuvent être différents d'une rencontre à l'autre.
11. Qualification des étrangers : un seul étranger par rencontre, assimilé à un joueur nouvellement équipe (on entend par étranger un joueur hors CEE).
12. Aucune modification ne peut être apportée par les capitaines dans la composition de l'équipe ainsi que les joueurs susceptibles de jouer le double à partir du moment où le Juge-Arbitre en a reçu la liste.

En conséquence, tout joueur blessé avant le début de la partie à laquelle il devait participer, **automatiquement partie perdue par forfait et ne pourra pas jouer le double**
13. Dans les parties de simple, les joueurs jouent dans l'ordre suivant **N°4, N°2, N°3, N°1**
14. Le double ne doit débiter qu'après la fin du dernier simple dans un délai maximum de 30 minutes
15. Quand une rencontre n'a pas été disputée, il est impératif d'avertir dans les plus brefs délais, la Commission Sportive du Comité Départemental, en précisant, le nom de l'équipe, sa division, sa poule.
16. Pour tout point de règlement non précisé ci-dessus, se référer au GUIDE FEDERAL

"Statuts, règlements administratifs et sportifs 2018".
17. Au cours d'une rencontre, une équipe ne respectant pas un article du présent règlement, sera déclarée l'avoir perdue par disqualification. Cette décision sera prise qu'il y ait eu réclamation ou non de l'équipe adverse et quelque soit le résultat de la rencontre.
18. Pour être recevable toute réclamation sur le déroulement d'une rencontre doit être consignée par le Juge-Arbitre sur la feuille d'observation, ne pas oublier de noter l'heure de réclamation sur ce feuillet bleu).
 - Lors de la saisie de la feuille de match sur la gestion sportive ne pas oublier de cocher la case litige.
 - Toute réclamation d'un des deux capitaines, doit être portée sur la feuille 'observation et contresigné par les deux capitaines.
 - Toutefois, une réclamation peut être présentée par écrit dans les 24 heures dans les deux cas suivants:
 - Refus du Juge-Arbitre d'enregistrer la réclamation d'un capitaine.
 - Preuve apportée par le réclamant que le fait contraire aux règlements n'a pu être connu qu'après la rencontre.

Les réclamations sont soumises à la commission sportive par mail com.adultes38@gmail.com.